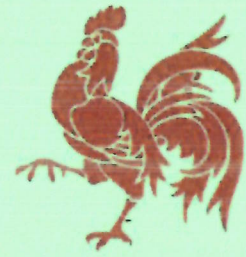


VILLE DE
CHIEVRES



Wallonie

Commune de 7950 CHIEVRES

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. WILLOCQ Jean-Luc**, domicilié à 7950 CHIEVRES, rue d'Ath à Beloeil, 73.

Le terrain concerné est situé à **7950 CHIEVRES, rue d'Ath à Beloeil, 73** et est cadastré **1ère division section A n°564D**.

La demande concerne **la construction d'une extension à l'arrière de l'habitation existante**

Le projet est soumis à annonce de projet suivant l'article D.VIII.6 du CoDT car il s'écarte des prescriptions urbanistiques du lotissement n°CHIEVRES-1L autorisé le 17/04/1963 (lot3) pour les motifs suivants :

- III.B. IMPLANTATION –profondeur maximum de la construction
La profondeur de l'extension est supérieure à 10m
- IV.A TOITURES
L'extension sera couverte d'une toiture plate
- VII A et B MATERIAUX DE CONSTRUCTION
IL sera fait usage d'un bardage de type TECTIVA de ton foncé

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 16h00 **SUR RENDEZ-VOUS** à l'adresse suivante : Rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, téléphone : 068/656 829 ou 068/656812, mail : d.soris@chievres.be et mf.lafosse@chievres.be, dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **16/08/2021 au 31/08/2021** au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Grand vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.

La Directrice Générale,

Mme M-L VANWIELENDAELE

Par le Collège, le **13/07/2021**.



Le Bourgmestre,

M. C. DEMAREZ

